



Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	6
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 131

CREATION DE SECTEURS D'OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences d'Aubusson, au nombre de 35, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; COLLET-DUFAYS Céline ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine ; LHERITIER Laurent ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DETOLLE Alain ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; PENAUD Corinne ; LABOURIER Dominique ; NICOUX Renée ; ESTERELLAS Philippe ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène (arrivée au point 6 à partir de 19h47) ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; MERIGOT Pascal ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis (arrivé au point 1 à partir de 18h52) ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise (jusqu'à 19h47) ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; LABARRE Jacqueline à NICOUX Renée ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick à DUCOURTIOUX Stéphane ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : ROGER Thierry ; CHABANT Evelyne ; FOURNET Marie-Hélène (absente jusqu'à 19h47), JOSLIN Jean-Louis (arrivé au point 1 à partir de 18h52)

Par délibération N°2023-099, le Conseil Communautaire du 21 septembre 2023 a validé les principes généraux de la future Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de Creuse Grand Sud.

Ces principes généraux concernent :

- **la durée de la convention : 2024 à 2032,**

- **les modalités de gouvernance** : en plus de Creuse Grand Sud, sont associées les Communes Pôles (dont la ville principale), l'Etat ainsi que les partenaires publics ou privés signataires,
- **Le degré de maillage du territoire** :
 - 3 niveaux de pôles : **structurants, intermédiaires et de proximité,**
 - Un objectif : tendre à ce que tous les habitants de Creuse Grand Sud soient **à moins de 15 minutes d'un pôle.**

Au-delà de l'aspect stratégique de revitalisation de territoire, la signature d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire permet de **bénéficier de nouveaux droits juridiques et fiscaux sur les secteurs d'intervention retenus.**

Quatre communes ont été retenues comme Pôles de centralité :

1. **Le pôle structurant : Aubusson,**
2. **Le pôle intermédiaire : Felletin,**
3. **Les pôles de proximité : Vallière et Faux-la-Montagne.**

Les chefs de projet PVD ont réalisé, auprès des Communes, un travail d'**identification des projets** dans les domaines de l'Habitat, du Commerce- Economie-Emploi, de la Mobilité, de l'Équipement-Services et de l'Urbanisme-Paysage-Cadre Urbain.

Ces projets permettent de **définir des secteurs d'intervention pour lesquels s'appliqueront de nouveaux droits juridiques et fiscaux.**

Il s'agit ici, pour Creuse Grand Sud, de **valider le projet de convention ORT** joint au présent rapport et les **secteurs d'interventions pour chaque commune signataire.**

Les secteurs d'intervention sont :

- **Le centre-ville d'Aubusson,**
- **L'entrée de ville d'Aubusson,**
- **Le centre-ville de Felletin,**
- **Le centre bourg de Vallière,**
- **L'entrée de bourg de Vallière,**
- **Le centre bourg de Faux-la-Montagne.**

Chaque secteur d'intervention comprend les projets qui seront décrits dans des Fiches-Actions.

D'autres secteurs pourront être ajoutés ultérieurement par voie d'avenant.

La convention ORT n'est pas une convention de programmation ni de financement.

Il n'y a pas de conséquences financières pour Creuse Grand Sud à l'établissement d'une ORT. Toutefois, l'ORT permettra de mieux argumenter les demandes de financement à venir.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

- **DE VALIDER l'engagement de la Communauté de communes Creuse Grand Sud dans l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT),**
- **D'AUTORISER Madame la Présidente à signer la convention ORT, les éventuels avenants ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre de l'ORT.**

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

